



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/664
S/24802
12 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 69 de l'ordre du jour
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 11 novembre 1992, adressée au Secrétaire général
par le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de Géorgie

Le Gouvernement géorgien vous serait obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, que vous adresse M. E. Chevardnadze, Président du Parlement, Chef d'Etat de la République de Géorgie, en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Premier Vice-Ministre des
affaires étrangères

(Signé) T. JAPARIDZE

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Président
du Parlement et Chef d'Etat de la Géorgie

Au nom du peuple géorgien, permettez-moi de vous exprimer ma vive gratitude pour les efforts que vous déployez afin de faire régner la paix dans mon pays et dans le monde entier. La récente visite en Géorgie d'une mission d'enquête de l'Organisation des Nations Unies est considérée ici comme un pas important vers le règlement pacifique du conflit, comme aussi le fait que deux membres de la délégation soient restés ici pour oeuvrer dans ce sens.

La situation en Géorgie demeure tendue. Il est manifeste que la partie géorgienne a strictement suivi les principes et rempli les obligations qu'énonçait l'accord du 3 septembre, tandis que les autres parties les ont constamment violés. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, la République de Géorgie estime de son devoir de respecter les obligations qu'elle a assumées. Tant l'ONU que les structures européennes ont manifesté un intérêt considérable pour nos problèmes. Je regrette néanmoins de devoir dire que jusqu'à présent, aucune mesure concrète n'a été prise pour résoudre le conflit. En fait, les affrontements s'intensifient et le nombre de victimes augmente chaque jour. Les séparatistes abkhazes, aux côtés des mercenaires que sont les ressortissants d'autres pays, poursuivent leurs opérations militaires. Le reste de la Géorgie est envahi par un flot de réfugiés qui viennent d'Abkhazie. Néanmoins, nous plaçons encore nos plus grands espoirs dans les organisations internationales, et avant tout dans la réaction prompte et efficace du Conseil de sécurité, car le temps nous est compté et nous atteignons un seuil critique. Je sais que les capacités de l'Organisation sont relativement limitées, mais la seule réaffirmation par le Conseil de sécurité de sa résolution antérieure pourrait constituer à ce stade une étape positive, favorable à un règlement pacifique du conflit.

Malheureusement, les événements confirment ma prédiction relative à l'élargissement de la zone du conflit dans le Caucase : comme vous le savez probablement, les hostilités entre l'Ossétie du Nord et l'Ingouchie ont déjà commencé, et la région ne dispose d'aucun mécanisme capable d'enrayer l'extension d'un conflit, moins encore de le régler. Si une autre guerre devait survenir dans le Caucase, elle constituerait une catastrophe, et non pas seulement pour le Caucase.

L'exemple de la Yougoslavie prouve une fois de plus combien l'inaction peut avoir des conséquences destructrices. Si une guerre à grande échelle se déchaîne dans le Caucase, la communauté mondiale devra déployer des efforts bien plus considérables pour l'arrêter, car le Caucase est situé à la périphérie de l'Europe et constitue pratiquement une "terre vierge" sur le plan de la coopération des forces internationales.

Je vous prie donc de considérer une fois de plus la situation, pour que de nouvelles mesures pratiques puissent être prises sur la route difficile qui conduira à la naissance d'un monde pacifique et stable.

Le Président du Parlement,

Chef d'Etat de la République de Géorgie

(Signé) Edouard CHEVARDNADZE
